



Commune d'
Eclusier-Vaux



République Française
Département de la Somme
Arrondissement de PERONNE
Canton de BRAY/S/SOMME

CODE POSTAL : 80340
Tél. 03 22 76 06 13

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE 4-2022

OBJET : ARRETÉ interdiction de baignade sur toutes les sections d'étangs et points d'eau du territoire de la commune.

Nous, **Maire** de la Commune d'**ECLUSIER-VAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-2 et L2213-4,

Considérant les pouvoirs de police du Maire,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la baignade sur toutes les sections d'étangs et points d'eau de la commune, non aménagés à cet effet,

Considérant qu'il convient de prévenir tous risques liés à une éventuelle pollution de l'eau ou à tout accident grave,

ARRÊTONS :

Article 1er : La baignade est **INTERDITE** toute l'année sur toutes les sections d'étangs et points d'eau de la commune d'Éclusier-Vaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera apposée pour l'application du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Madame la Sous-Préfète de Péronne
- Monsieur le Commandant de Brigade de la gendarmerie de Bray

Fait à Eclusier-Vaux, le 20/05/2022


Le Maire,
Laëtitia DEHAN

